

LISTE DE CONTROLE DES CONCEPTS

Un document de service pour les groupes d'attache, les districts et les régions

Quelques-unes des questions qui suivent proviennent originalement d'un groupe des AA et ont été développées par le Comité du Conseil pour les publications, pour distribution par le Bureau des Services généraux. Bien que cette liste de contrôle ait été préparé comme amorce à la discussion par les groupes, les districts et les régions, des AA, à titre privé, pourraient la trouver utile, tout comme les écrits d'un de nos fondateurs, Bill W., un parrain de service, si vous en avez un, et pour une réflexion personnelle sur votre expérience de service. On peut trouver des renseignements utiles sur les Concepts dans *Le Manuel du Service chez les AA/Les Douze Concepts des Services mondiaux* par Bill W., et *Les Douze Concepts illustrés*. (Nous avons utilisé ici la version abrégée des Concepts.)

Concept I : La responsabilité finale et l'autorité suprême des services mondiaux des Alcooliques anonymes devraient toujours relever de la conscience collective de notre association tout entière.

- Y a-t-il un représentant auprès des Services généraux (RSG) dans votre groupe ? Ai-je le sentiment que mon groupe fait partie de l'ensemble du Mouvement et est-ce que les décisions et les résolutions de notre groupe le reflètent ?
- Tenons-nous à intervalle régulier des réunions de conscience de groupe pour encourager chacun à participer ?
- Cette conscience est-elle transmise aux réunions du district, de la région ou de l'intergroupe local ?
- La conscience de groupe des Alcooliques anonymes fonctionne-t-elle dans mon groupe d'attache ?
- Dans ma région ?
- Où nous situons-nous dans le triangle inversé des AA ?
- Sommes-nous prêts à faire le nécessaire pour s'assurer que notre démocratie des services mondiaux agira efficacement dans toutes les conditions ?

Concept II : La Conférence des Services généraux des AA est devenue, presque à toutes fins utiles, la voie réelle et la conscience effective de notre association tout entière dans la conduite de nos affaires mondiales.

- Comprendons-nous l'histoire de la Conférence des Services généraux (la « Conférence ») ?
- Qu'est-ce qu'une Résolution de la Conférence ? Est ce que le RSG de notre groupe d'attache, le RDR, le délégué de la région, donnent un rapport au groupe des faits saillants de la Conférence et des Résolutions de la Conférence ?
- Notre groupe rencontre-t-il ses plus grandes responsabilités face à la Septième Tradition ?

Concept III : Afin d'assurer un leadership efficace, nous devrions doter chaque instance du Mouvement – la Conférence, le Conseil des Services généraux et ses différentes sociétés de service, leur personnel, les comités et les directeurs – d'un « Droit de décision » traditionnel.

- Comprenons-nous le sens du « Droit de décision » ? L'accordons-nous à tous les niveaux du service ou est-ce que nous donnons des « instructions » ?
- Faisons-nous confiance à nos serviteurs de confiance – RSG, RDR, délégué de la région, la Conférence elle-même ?

Concept IV : Nous devrions, à tous les niveaux de responsabilité, maintenir un « Droit de participation » traditionnel qui assurerait une représentation par vote proportionnelle à la responsabilité assumée.

- Comprenons-nous les principes spirituels sous-jacents au « Droit de participation » ?
- Que signifie « en proportion raisonnable » ? Comprenons-nous les raisons pour lesquelles il est approprié que le personnel cadre rémunéré AA détient un vote à la Conférence des Services généraux ou dans notre structure locale de service ?
- Nous attendons nous, en notre qualité de membres des AA, à voter dans n'importe quel groupe, même si nous ne sommes pas membres actifs de ce groupe ?

Concept V : Dans toute la structure de nos services mondiaux, un « Droit d'appel » traditionnel devrait prévaloir, afin que l'opinion minoritaire soit entendue et que les griefs soient soigneusement pris en considération.

- Cherchons-nous à connaître l'opinion minoritaire, le « Droit d'appel », dans notre groupe d'attache, nos réunions de comité de district, nos assemblées régionales et à la Conférence ?
- Qu'entend votre groupe par « unanimité substantielle » ?
- Votre groupe a-t-il connu la « tyrannie de la majorité » ou la « tyrannie de la minorité » ?
- Votre groupe comprend-il l'importance qu'il y a à entendre tous les points de vue avant de prendre un vote ?

Concept VI : La Conférence reconnaît que l'initiative principale et la responsabilité active, dans presque toutes les questions de service mondial, devraient relever des administrateurs participant à la Conférence en leur qualité de membres du Conseil des Services généraux.

- Connaissons-nous la façon dont les administrateurs classe A et classe B de notre Conseil des Services généraux (CSG) servent les AA ? Savons-nous comment nos autres serviteurs de confiance servent les AA ?
- Que signifient les expressions « initiative principale » et « responsabilité active » ? Y voyons-nous un lien direct avec notre groupe d'attache ?

Concept VII : Les Statuts et Règlements du Conseil des Services généraux sont des instruments légaux donnant pleins pouvoirs aux administrateurs pour gérer et diriger les affaires des services mondiaux. Les statuts de la Conférence ne sont pas un document légal ; ils dépendent de la force de la tradition et des capacités financières des AA pour être pleinement efficaces.

- Agissons nous en personne responsable concernant le « pouvoir de la collecte » ?
- Comprenons-nous que le pouvoir pratique et spirituel de la Conférence sera presque toujours supérieur au pouvoir légal du CSG ?

Concept VIII : Les administrateurs sont les principaux responsables de la planification et de l'administration des finances et des questions d'orientation générale. Ils assurent la surveillance des sociétés de services distinctes et toujours actives, par le droit qu'ils ont d'en nommer tous les directeurs.

- Comprenons-nous la relation entre les deux entités corporatives de service (A.A. World Services, Inc., le A.A. Grapevine) et le Conseil des Services généraux ?
- Comment l'expression d'affaires « gardien » s'applique-t-elle à la relation des administrateurs envers les deux entités corporatives de service ?
- Est-ce que mon groupe d'attache est abonné au bulletin bimestriel du BSG, le Box 4-5-9 ? Au A.A. Grapevine ? Est-ce que je suis abonné ?

Concept IX : De bons chefs de file à tous les niveaux sont indispensables pour notre fonctionnement et notre sécurité futurs. L'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs des AA, doit nécessairement être assumée par les administrateurs.

- Tenons-nous des discussions sur les meilleurs moyens de renforcer la composition et le leadership de nos futurs serviteurs de confiance ?
- Reconnaissons-nous le besoin d'officiers de groupe ? Quels sont nos critères d'élection ? Donnons-nous parfois un poste à quelqu'un « parce que cela lui fera du bien » ?
- Est-ce que je donne un exemple positif de leadership ?

Concept X : À chaque responsabilité de service doit correspondre une autorité équivalente, dont l'étendue sera bien définie.

- Comprenons-nous « l'autorité » et la « responsabilité » en relation avec les décisions de la conscience de groupe par les RSG, les RDR et les délégués de nos régions ?
- Pourquoi est-ce si important de déléguer « l'autorité » pour l'efficacité générale des AA ? Utilisons-nous ce concept pour définir l'étendue de « l'autorité » ?

Concept XI : Les administrateurs devraient toujours s'entourer des comités, directeurs, cadres, employés et conseillers les plus compétents possibles. La composition, les compétences, les critères et procédures d'embauche, les droits et devoirs feront toujours l'objet d'une étude sérieuse.

- Comprendons-nous pourquoi le rôle des directeurs non administrateurs et les membres non administrateurs nommés contribue à servir et à renforcer le système de comités ?
- Comment encourageons-nous nos travailleurs spéciaux rémunérés à exercer leur « Droit de participation » traditionnel ?
- Pratiquons-nous la rotation dans tous nos postes de service ?

Concept XII : La Conférence des Services généraux se conformera à l'esprit de la Tradition AA. Elle prendra soin de ne jamais devenir le siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir ; en saine administration, elle s'assurera d'un fonds de roulement suffisant et d'une réserve appropriée ; aucun de ses membres ne devra jamais se retrouver en position d'autorité indue par rapport à un autre ; elle prendra toutes ses décisions importantes après discussion et vote, en recherchant la plus grande unanimité chaque fois que cela sera possible ; elle ne prendra jamais de mesures punitives personnelles et ne posera aucun geste qui puisse provoquer la controverse publique ; elle ne fera jamais acte de gouvernement, bien qu'elle soit au service des Alcooliques anonymes, et demeurera toujours, à l'image de l'association qu'elle sert, démocratique en pensée et en action.

- Comment nous protégeons-nous pour éviter de devenir le « siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir » ?
- Comment utilisons-nous avec prudence les contributions de notre Septième Tradition et les revenus des publications ?
- Assurons-nous la liberté spirituelle à tous les membres des AA en ne mettant pas un membre en position d'autorité indue par rapport à un autre » ?
- Essayons-nous de prendre de la décision importante après discussion et vote, et, si possible, en recherchant une unanimité substantielle ?
- En tant que gardiens des traditions des AA, sommes-nous parfois justifiés de prendre des mesures punitives ?
- Cherchons-nous à éviter la controverse publique ?
- Essayons-nous toujours de nous traiter mutuellement avec respect et amour ?